



International
Trade
Centre

ALLIANCES
FOR ACTION

REUNION REGIONALE SUR LES CAFES ROBUSTA AFRICAINS

« Post Covid – 19, quelle approche pour la résilience de la Filière Café Robusta en Afrique ? »

Hôtel 2 Février, Lomé (Togo), 26 – 30 Avril 2021.

RESOLUTIONS DE LA 9^e ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACRAM



Résolution N° 01/9AG/2021

L'Assemblée Générale de l'Agence des Cafés Robusta d'Afrique et de Madagascar (ACRAM) réunie en sa neuvième session ordinaire le 30 Avril 2021 à Lomé Togo,

Suite à la lecture du Rapport du président du Comité Administration et Finances adopté en plénière,

Considérant que l'absence de plusieurs membres statutaires n'a pas permis d'atteindre le quorum,

Décide de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire en mode virtuel pour l'adoption de l'Agenda et du Budget Administratif 2021

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

Fait à Lomé le 30 Avril 2021

Le Président de l'ACRAM



Résolution N° 02/9AG/2021

L'Assemblée Générale de l'Agence des Cafés Robusta d'Afrique et de Madagascar (ACRAM) réunie en sa neuvième session ordinaire le 30 Avril 2021 à Lomé Togo,

Suite à la lecture du Rapport du Président du Comité Administration et Finances adopté en plénière,

Considérant la Résolution N°01/9AG/2021 adoptée en cette plénière,

Demande au Secrétariat exécutif de communiquer, en concertation avec le Président de l'ACRAM, une date et un agenda relatifs à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

Fait à Lomé le 30 Avril 2021

Le Président de l'ACRAM



Résolution N° 03/9AG/2021

L'Assemblée Générale de l'Agence des Cafés Robusta d'Afrique et de Madagascar (ACRAM) réunie en sa neuvième session ordinaire le 29 Avril 2021 à Lomé Togo,

Consciente de la nécessité d'une mise en œuvre efficace du plan de développement de l'ACRAM,

Considérant que le contexte actuel lié à la COVID19, n'a pas permis au Secrétaire Exécutif de mettre en œuvre son plan d'actions en 2020,

Considérant que le mandat initial du Secrétaire Exécutif, **Monsieur NDJEWE NDOMBA Ismael**, arrive à échéance au mois d'aout 2021,

Décide de la reconduction du mandat du Secrétaire Exécutif, **Monsieur NDJEWE NDOMBA Ismael**, pour une période de deux ans.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

Fait à Lomé, le 30 Avril 2021



Le Président de l'ACRAM

Résolution N° 04/9AG/2021

L'Assemblée Générale de l'Agence des Cafés Robusta d'Afrique et de Madagascar (ACRAM) réunie en sa neuvième session ordinaire le 29 Avril 2021 à Lomé Togo,

Suite à la Communication du Représentant de la Côte d'Ivoire, **SEM Aly TOURE**, Représentant Permanent de la République de Côte d'Ivoire auprès des organisations internationales de produits de base,

Considérant l'implication des pays africains dans la chaîne de valeur du café dans le monde,

Décide de soutenir la candidature ivoirienne au poste de Directeur Exécutif de l'Organisation Internationale du Café (OIC).

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

Fait à Lomé, le 30 Avril 2021

Le Président de l'ACRAM



Résolution N° 05/9AG/2021

L'Assemblée Générale de l'Agence des Cafés Robusta d'Afrique et de Madagascar (ACRAM) réunie en sa neuvième session le 30 Avril 2021 à Lomé, Togo

Suite à la lecture du rapport du Président du Comité Jeunesse, Promotion et Marketing adopté en plénière ;

Soucieuse de l'amélioration des revenus des producteurs dans un contexte de grande compétition des origines,

Consciente de la nécessité d'entretenir une proximité permanente avec les consommateurs,

Décide :

- D'encourager le Président et le Secrétaire Exécutif de l'ACRAM à explorer toutes les opportunités de mobilisation de ressources,
- De promouvoir la transformation locale dans l'espace ACRAM, tout en encourageant le déploiement sur le marché régional à travers la Zone de Libre-Echange continentale Africaine (ZLECAf),
- D'encourager les membres de l'ACRAM à développer des alternatives de commercialisation notamment électroniques pour pallier aux contraintes qui entravent les échanges commerciaux conventionnels ;
- D'inciter les membres de l'ACRAM à investir dans le marketing des Robustas Africains pour les rendre plus compétitifs sur le marché ;
- De créer un Forum Economique des Robustas Africains et Malgaches ;
- De solliciter la Côte d'Ivoire aux fins d'organiser la 1^{ère} édition dudit Forum Economique des Robusta Africains et Malgaches (FERAM).

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

Fait à Lomé le 30 Avril 2021


Le Président de l'ACRAM



Agence des Cafés Robusta d'Afrique et de Madagascar
B.P. 291 Libreville - Gabon

Résolution N° 06/9AG/2021

L'Assemblée Générale de l'Agence des Cafés Robusta d'Afrique et de Madagascar (ACRAM) réunie en sa neuvième session le 30 Avril 2021 à Lomé, Togo,

Suite à la lecture du rapport du Président du Comité Coopération et Transfert de Technologie adopté en plénière,

Soucieuse de préserver une coopération en faveur d'une agriculture durable respectueuse de l'environnement et des objectifs de développement,

Au regard de la nécessité d'intéresser la jeunesse et de la professionnaliser dans la chaîne de valeur du café,

Considérant les rapports de collaboration entre l'Université de Zurich, le Centre du Commerce International (ITC) et l'ACRAM,

Considérant le projet ACRAM COFFEE ACADEMY présenté par l'Université de Zurich (ZHAW) et adopté en plénière,

Autorise le Président de l'ACRAM à signer un Protocole d'Entente tripartite ACRAM – ITC – ZHAW ;

Invite les membres de l'ACRAM à faciliter la mise en œuvre de l'ACRAM COFFEE ACADEMY.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

Fait à Lomé le 30 Avril 2021

Le Président de l'ACRAM



Résolution N° 07/9AG/2021

L'Assemblée Générale de l'Agence des Cafés Robusta d'Afrique et de Madagascar (ACRAM) réunie en sa neuvième session le 30 Avril 2021 à Lomé, Togo,

Soucieuse d'améliorer la productivité des exploitations caféières dans les pays membres de l'ACRAM ;

Encourage les pays de l'espace ACRAM à faciliter les échanges possibles entre eux sur les diversités spécifiques en vue de la création d'une banque de données ;

Sollicite le leadership du Président de l'ACRAM pour inviter les gouvernants de l'espace ACRAM à signer une Charte pour la promotion de la recherche caféière ;

Encourage les membres de l'ACRAM à s'approprier le Guide du Café 2021 édité par le Centre du Commerce International (ITC), pour répondre efficacement aux exigences du marché.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Fait à Lomé le 30 Avril 2021

Le Président de l'ACRAM



Résolution N° 08/9AG/2021

L'Assemblée Générale de l'Agence des Cafés Robusta d'Afrique et de Madagascar (ACRAM) réunie en sa neuvième session le 30 Avril 2021 à Lomé, Togo,

Considérant la nécessité d'augmenter la production de café des pays de l'espace ACRAM,

Ayant approuvé le Programme Régional Café élaboré par un groupe de Chercheurs de l'ACRAM,

Au regard de la qualité des communications faites par les Chercheurs du CIRAD sur le Robusta à la session du Comité Coopération et transfert de technologie ;

Considérant la signature d'un Accord Cadre entre le CIRAD et l'ACRAM en décembre 2020 ;

Donne son accord pour la mise en place d'un Groupe de travail bipartite ACRAM – CIRAD, pour élaborer un Programme de recherche sur la base du Programme Régional Café.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Fait à Lomé le 30 Avril 2021



Le Président de l'ACRAM

Résolution N° 09/9AG/2021

L'Assemblée Générale de l'Agence des Cafés Robusta d'Afrique et de Madagascar (ACRAM) réunie en sa neuvième session le 30 Avril 2021 à Lomé, Togo,

Suite à la lecture du rapport de la Présidente du Comité Genre adopté en plénière,

Considérant la présentation du programme sur l'autonomisation économique des femmes dans le café par le Secrétaire Exécutif,

Considérant les différents exposés des points focaux Genre sur les problématiques des femmes dans la filière café dans leur pays,

Au regard de l'expérience et du savoir-faire des ONG LadyAgri et International Women Coffee Alliance présentés au cours de la session du Comité genre,

Invite le Président de l'ACRAM et le Secrétaire Exécutif à rechercher les voies et moyens nécessaires à la mise en place des actions concrètes en soutien à la résilience des femmes dans la filière café en collaboration avec les structures spécialisées internationales ;

Encourage la représentativité des femmes dans l'ensemble de la chaîne de valeur du café,

Sollicite les partenaires de l'ACRAM pour soutenir et accompagner la mise en œuvre du programme sur l'autonomisation économique des femmes dans le café,

Encourage la mise en place d'un collège de femmes productrices du café dans chaque pays de l'espace ACRAM,

Demande aux structures faitières d'encourager les instances nationales publiques et privées à accompagner les femmes caféicultrices, dans l'accès aux services et ressources nécessaires à leur autonomisation.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

Fait à Lomé le 30 Avril 2021

Le Président de l'ACRAM



Résolution N° 10/9AG/2021

L'Assemblée Générale de l'Agence des Cafés Robusta d'Afrique et de Madagascar (ACRAM) réunie en sa neuvième session le 30 Avril 2021 à Lomé, Togo,

Suite à l'intervention du Délégué de la Côte d'Ivoire, **SEM Aly TOURE**, Représentant Permanent de la République de Côte d'Ivoire auprès des organisations internationales de produits de base, rendant un vibrant hommage :

- Au Président de l'ACRAM, Monsieur Enselme GOUTHON ;
- Au Secrétaire Exécutif du Conseil Interprofessionnel du Cacao et du Café du Cameroun, Monsieur Omer MALEDY ;
- Et au Directeur Général de la CAISTAB du Gabon, Monsieur Thierry Prosper MBOUSOU ;

Pour leur engagement personnel et sans réserve au bon fonctionnement de l'ACRAM,

Exprime sa reconnaissance à leurs Excellences :

- **Faure ESSOZIMNA GNASSINGBE**, Président de la République, Chef de l'Etat du Togo,
- **Paul BIYA**, Président de la République, Chef de l'Etat du Cameroun,
- **Ali BONGO ONDIMBA**, Président de la République, Chef de l'Etat du Gabon,

Pour leur engagement dans le développement de l'agriculture de rente en général et leur soutien à la promotion du café comme instrument de réduction de la pauvreté dans l'espace ACRAM en particulier.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

Fait à Lomé le 30 Avril 2021



Le Président de l'ACRAM